

UFA- IFAS Ancenis est rattachée au CFA Saint Félix La Salle

Code RNCP : 40692
Code diplôme : 46033104

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)

Diplôme de niveau 4

Métier

L'aide-soignant(e) exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'état dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

L'aide-soignant(e) accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- 2- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- 3- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

RNCP 40692 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

Secteurs d'activité

L'Aide-Soignant(e) peut travailler dans le secteur sanitaire (Hôpitaux, cliniques), dans le secteur médico-social (Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes, Maisons d'Accueil Spécialisée, Foyer d'Accueil Médicalisé, Services de Soins à Domicile).

Il peut intervenir dans tous les secteurs de soins et d'accompagnement de la personne.

Prérequis

Aucune condition de diplôme n'est requise pour entrer en formation aide-soignante par la voie de l'apprentissage. Selon l'article 6 alinéa 8, « pour les ressortissants étrangers : lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites... Les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur de niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du conseil de l'Europe ».

Objectifs

Les aptitudes et compétences visées au cours de la formation sont :

- Accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

Durée de la formation et calendrier de l'alternance

La formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 20 mois dont 1540 heures en centre de formation (770 heures) et en stages cliniques (770 heures). La durée des blocs de compétences, des stages cliniques et les périodes chez l'employeur composent l'alternance de la formation aide-soignante.

Pour les parcours partiels, la formation peut être également suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Selon votre diplôme antérieur, des allègements et des dispenses de formation sont prévus. Ainsi la durée de votre apprentissage est en fonction des allègements et dispenses prescrits par le référentiel de formation.

Modalités d'accès

La procédure interne prévoit le dépôt du dossier de candidature et un entretien motivationnel. Un rendez-vous est fixé auprès du secrétariat de l'IFAS (Tél : 02.40.96.41.22 / mail : ifas-ancenis@stjo-sta.net).

Cet entretien permet notamment d'accompagner, au besoin, le futur apprenti dans ses recherches d'employeurs.

Le dossier de candidature est à retirer à l'IFAS aux heures d'ouverture du secrétariat et/ou téléchargeable sur notre site : <https://stjosta.net/ifas-institut-de-formation-daides-soignants/>

UFA- IFAS Ancenis est rattachée au CFA Saint Félix La Salle

Délai d'accès

Démarrage de la formation : fin août de chaque année (décision collaborative avec l'Agence Régionale de Santé)

Lieu de déroulement de la formation

La formation se déroule de façon alternée dans les locaux de l'IFAS d'Ancenis, dans les locaux de l'entreprise employeur de l'apprenti(e) et dans les structures de soins pour les stages cliniques.

Tarifs et rémunération

Le coût de la formation est pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) ou le CNFPT dont dépend l'entreprise. Se renseigner auprès de l'UFA.

La formation par la voie de l'apprentissage est organisée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Elle est gratuite et rémunérée pour l'apprenti(e).

Taux de rémunération du contrat d'apprentissage au 1^{er} janvier 2026 (SMIC 1 823,03 € brut) :

Age	Première année d'exécution du contrat	Seconde année d'exécution du contrat	Troisième année d'exécution du contrat
De 16 à 17 ans	27% du SMIC 492,22 €	39% du SMIC 710,98 €	55% du SMIC 1 002,67€
De 18 à 20 ans	43% du SMIC 783,90 €	51% du SMIC 929,75 €	67% du SMIC 1 221,43€
De 21 à 25 ans	53% du SMIC ou du minimum conventionnel 966,21 €	61% du SMIC ou du minimum conventionnel 1 112,05 €	78% du SMIC ou du minimum conventionnel 1 421,97€
26 ans et plus	100% du SMIC ou du minimum conventionnel 1 823,03 €		

Le coût de la formation est pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) ou le CNFPT dont dépend l'entreprise. Se renseigner auprès de l'UFA.

Le coût moyen de la formation est de 14 340 € pour les 20 mois de formation (pour un cursus complet) pour la rentrée d'août 2025.

Pour les parcours incomplets (allègements et dispenses de formation), le coût et la durée de l'apprentissage sont calculés en fonction de vos allègements et dispenses de formation.

Contacts

Renseignements auprès du secrétariat de l'organisme de formation UFA-IFAS Ancenis :

Tél : 02.40.96.41.22/ mail : ifas.ancenis@stjosta.net

Le campus St Félix-La Salle (OGE NANTES ERDRE) : Tél. : 02 44 76 35 00 / mail : cfa-cfp@stfelixlasalle.fr

La formation

Enseignements de spécialité :

- Les soins, la santé, la maladie, l'autonomie, le handicap
- Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les activités de la vie quotidienne
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne, les paramètres vitaux
- La démarche clinique
- La relation à la personne soignée, le secret professionnel
- Les stages cliniques

Référentiel d'activités

Référentiel de compétences

Méthodes mobilisées

La formation est assurée en présentiel par des cours théoriques, des travaux dirigés et des travaux pratiques sur plateaux techniques dédiés à la spécialité. La formation pratique en entreprise est placée sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. La formation clinique est assurée par les tuteurs de stage dans les différentes structures de soins.

Modalités d'évaluation

Elles sont liées au référentiel de formation. Chaque bloc de compétences est évalué. Les modalités d'évaluation sont expliquées aux apprenants.

Modalités d'évaluations

Le certificateur de la formation aide-soignante est la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'accueil et l'organisation de la formation pour les personnes en situation de handicap seront systématiquement étudiés par le Référent Handicap de l'organisme de formation.

Renseignements auprès de Sandrine BEJENNE : sandrine.bejenne@stfelixlasalle.fr

Poursuite d'études

Suite à sa formation, l'aide-soignant(e) peut devenir Infirmier Diplômé d'Etat, Assistant(e) de soins en Gériatrie, Agent de stérilisation.

Il peut également se diriger vers les métiers d'ambulancier, d'accompagnant éducatif et social, assistant de régulation médicale, auxiliaire de puériculture selon des dispenses ou équivalences de formation.

Document actualisé le 19/02/2026